



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

9 août 2016

La comparution de l'ancien ministre des Finances et du Budget Jean Razafindravonona devant la Chaine pénale anti-corruption occupe les colonnes des quotidiens parus ce jour. L'ancien Grand argentier a en effet été cité dans un dossier portant sur un transfert de poste budgétaire. Par ailleurs, le procès du politicien Alain Ramaroson, prévu se tenir hier, n'a finalement eu lieu et par conséquent, sa détention provisoire à la prison d'Antanimora se poursuit.

Economie et société

L'ANCIEN MINISTRE DES FINANCES DEVANT LA CHAINE PENALE ANTI-CORRUPTION

Jean Razafindravonona, ministre des Finances et du Budget au sein du gouvernement Kolo Roger, est passé devant la Chaine pénale anti-corruption dans le cadre d'un dossier portant sur un « transfert de poste » autrement dit un transfert de personnel d'un département ministériel à un autre (**Les Nouvelles p.3 ; Madagascar Laza p.9 ; L'Observateur p.3**). Selon une source au sein du BIANCO, rapportée par **L'Express de Madagascar**, ce transfert de poste se présente comme un acte illégal dans la mesure où le fonctionnaire ayant bénéficié de cette procédure n'est même pas en poste dans le ministère de destination alors qu'il jouit des rémunérations et autres avantages y afférents. Quoi qu'il en soit, le quotidien rapporte qu'aucune information n'a filtré sur l'implication de l'ancien ministre dans cette affaire, qu'il ait comparu en tant que témoin ou plutôt en tant qu'accusé, la douzaine de personnes s'étant présentée ayant d'ailleurs pu sortir librement après les auditions (**p.3**). Ce qui n'est pas le cas de **Midi Madagasikara** qui soutient que Jean Razafindravonona comparait en tant qu'accusé car le fonctionnaire ayant bénéficié de ce transfert de poste budgétaire n'est autre que sa femme. Il devra ainsi répondre des accusations de corruption et d'abus de pouvoir prononcées à son encontre devant la Chaine pénale. Le journal précise ainsi que l'ancien ministre a recruté sur titre au sein du corps des Administrateurs des Services Financiers son épouse qui officie donc déjà au sein du MFB. La procédure de transfert de poste s'avère ainsi illégale car il n'y a pas eu de transfert d'un ministère à un autre (**p.3**)

- **L'Express de Madagascar** rapporte les informations de deux sources différentes, une première qui tempère et qui précise que l'ancien ministre s'est présenté devant la Chaine pénale tout simplement en tant que premier responsable du département et la seconde, qui soutient qu'il comparait en tant qu'acteur principal dans un dossier portant sur des trafics d'influence, de népotisme et de versement de pot-de-vin (**p.3**)
- Sans citer l'ancien ministre des Finances, ni focaliser l'attention sur l'affaire le concernant, **Madagascar Laza** précise que la Chaine pénale anti-corruption a été saisie de plusieurs dossiers similaires impliquant différents départements ministériels dont le MFB. Les enquêtes auraient ainsi débuté en début d'année (**p.8**)
- **Midi Madagasikara** s'interroge néanmoins concernant l'implication de l'ancien ministre des Finances et du Budget dans ce dossier étant donné qu'il s'agit d'une

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



personnalité pourvue d'une éthique irréprochable et qui n'obéit qu'aux principes de l'orthodoxie financière (p.3)

- Dans sa couverture de ce dossier, **La Gazette de la Grande île** semble affirmatif quant au fait que Jean Razafindravonona comparait devant la Chaine pénale en tant qu'accusé. Selon le quotidien, l'ancien ministre est « poursuivi » pour un transfert de poste budgétaire et a été « traduit » devant la Chaine pénale (p.3)
- **Madagascar Matin** se dit également étonné de la comparution de l'ancien Grand argentier devant la Chaine pénale étant donné son important parcours, sa carrière et son statut au sein de la fonction publique. Le journal n'a d'ailleurs pas hésité à détailler le C.V de l'ancien ministre pour soutenir son opinion. (p.3)

ALAIN RAMAROSON : PROCES REPORTE, DEMANDE DE LP NON RECEVABLE

Le procès du politicien dans le cadre d'un conflit d'héritage familial n'a finalement pas eu lieu hier. Prévu comparaitre devant le doyen des juges pour enquête au fond, Alain Ramaroson ne s'est pas présenté tandis que son procès a été reporté sine die. Quoi qu'il en soit, davantage d'informations ont été révélées concernant cette affaire. En effet, il a été rapporté que ce sont les demi-frères de cette personnalité politique de l'opposition, à savoir André Ramaroson ainsi que les descendants de Gaston Ramaroson, qui ont porté plainte à son encontre pour faux et usage de faux. Ils l'accusent en effet d'avoir falsifié des documents, en l'occurrence une lettre de procuration, pour pouvoir effectuer des transactions mais également d'avoir vendu des biens immobiliers sans l'aval de sa famille. Les plaignants ont ainsi catégoriquement renié avoir approuvé et signé un tel document. Le Procureur général de la Cour d'Appel s'est exprimé sur le sujet hier. Il a, à cet effet, déclaré que l'avocat de la défense a présenté un testament qui stipule qu'Alain Ramaroson est l'héritier légal des biens immobiliers familiaux faisant l'objet de litige étant donné que son père les avait légués à sa seconde femme, autrement dit sa mère, qui les lui a légués à son tour. Par conséquent, les plaignants, qui sont donc les enfants de sa première épouse, n'ont aucun droit de regard sur cet héritage. Le PGCA a cependant relevé quelques zones d'ombres et contradictions dans cette affaire. Il se demande effectivement la raison ayant amené le politicien à présenter une lettre de procuration alors qu'il s'avère être l'héritier légal. Le procureur général a déclaré avoir envoyé une requête au doyen des juges pour qu'il puisse procéder à l'enquête au fond et a précisé que la demande de liberté provisoire ne peut être reçue qu'après cette enquête au fond. Le politicien est ainsi maintenu en détention provisoire en attendant sa prochaine comparution (**Les Nouvelles p.2 ; L'Express de Madagascar p.5 ; Madagascar Laza p.3-5, Tia Tanindrazana p.3 ; L'Observateur p.6**)

- En réponse aux reproches des partisans de ce politicien de l'opposition selon lesquelles ce maintien en détention provisoire revête une connotation politique, le Procureur général de la Cour d'appel a précisé que le faux et l'usage de faux font partie des délits impliquant un placement sous mandat de dépôt et qu'il appartient également au doyen des juges de décider de l'application de cette procédure (**L'Express de Madagascar p.5**)
- **Madagascar Matin** précise que c'est la vente « unilatérale », en 2009, du terrain de foot sis à Andoharanofotsy et dénommé « Kianja Ramaroson » à l'église Orthodoxe ainsi qu'à un opérateur économique qui lui est principalement reprochée par les membres de sa famille. Le quotidien rapporte également les rumeurs selon lesquelles le

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



président du parti Masters a bel et bien comparu devant les juges mais l'audience a été avancée tôt dans la matinée afin de prévenir tout attroupement (p.2)

- *Selon **La Vérité**, l'enquête au fond prévu se tenir hier a été reporté car le dossier, considéré comme sensible, est encore consulté par le ministère de la Justice. Selon une source rapportée par le quotidien, il s'agit d'une procédure tout à fait normale pour des affaires de ce type (p.3)*

CODE LA COMMUNICATION, LA HCC PREND SON TEMPS

*Apparemment, le Code de la communication médiatisée ne constitue pas une des priorités de la Haute Cour Constitutionnelle. En effet, quelques semaines après la saisine de la Présidence de la République, le texte n'a toujours pas fait l'objet d'un contrôle de constitutionnalité et ce, malgré les deux lettres consécutives envoyées par le « mouvement pour la liberté d'expression ». Ses membres ont d'ailleurs observé un sit-in à Ambohidahy jeudi dernier pensant que la HCC allait se prononcer sur la constitutionnalité de cette loi à cette date mais ce ne fut pas le cas. Les journalistes et les observateurs en général ont ensuite estimé que les juges constitutionnels procéderont au contrôle de constitutionnalité lors de l'audience hebdomadaire d'aujourd'hui. Ce ne sera pas encore le cas étant donné que la loi régissant la Communication n'est toujours pas inscrite dans le rôle d'audience de la HCC, le juge constitutionnel n'allant d'ailleurs pas y siéger. Selon une source proche du dossier rapportée par **Midi Madagasikara**, le Président de la République n'a pas estimé nécessaire de signaler l'urgence dans sa lettre de saisine, la HCC n'étant d'ailleurs soumise à aucun délai pour procéder au contrôle de la constitutionnalité d'une loi. De l'opinion du quotidien, il pourrait s'agir d'une stratégie visant à baisser la tension entre les professionnels des médias et le pouvoir (p.3)*

Relations internationales

LA COMESA ET LE SAMIFIN COLLABORENT DANS LA LUTTE CONTRE LES FINANCEMENTS ILLICITES

Une délégation du marché commun de l'Afrique orientale et australe ou COMESA séjourne actuellement dans la Grande île et ce, afin d'appuyer le Service de renseignements financiers ou SAMIFIN dans la réalisation de sa mission, portant principalement sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. A cet effet, la COMESA a fait don de plusieurs matériels à l'institution financière et participé au renforcement des compétences des acteurs impliqués dans le domaine. Ainsi, un atelier de renforcement de capacités a été mis en place et a débuté depuis hier au DLC à Anosy. Ont pris part à cet atelier une soixante dizaine de participants issus de différentes entités, à savoir du ministère de la Justice, du Tribunal de Première instance, du ministère des Finances et du Budget, de la Chaine pénale anti-Corruption et de l'association professionnelle des banques. A cette occasion, le Directeur général du SAMIFIN Boto Lamina Tsara Dia a indiqué que mis à part les renforcements des compétences, il s'avère également nécessaire de procéder à une réforme de la loi car les textes en vigueur limitent les actions de son département. En effet, seule une déclaration d'opération suspecte de la part des banques peut démarrer une enquête. (Les Nouvelles p.3 ; Madagascar Laza p.9 ; Midi Madagasikara p.2).

- ***Madagascar Laza** précise que c'est le Secrétaire général du COMESA Sindiso*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Ngwenva qui conduit cette délégation, que les dons sont essentiellement constitués d'équipements informatiques et que l'atelier de renforcement de capacités sera suivi par un atelier national sur les domaines d'intervention du SAMIFIN, autrement dit la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Par ailleurs, une séance de formations des analystes du SAMFIN sur l'utilisation des nouveaux matériels ainsi que sur les activités d'analyse financière se tiendra le 11 et 12 août prochain (p.9)

- **Midi Madagasikara** informe qu'une autre activité de formation se tiendra du 13 au 15 septembre prochain dans la Grande île et ce, avec toujours l'appui du COMESA. Il s'agit plus précisément d'un atelier régional auquel prendront part des analystes financiers issus des autres îles de l'Océan indien et qui vise au renforcement des liens de coopération entre les services de renseignements financiers de la région (p.2)

Un peu d'humour



L'Express de Madagascar p.3

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne